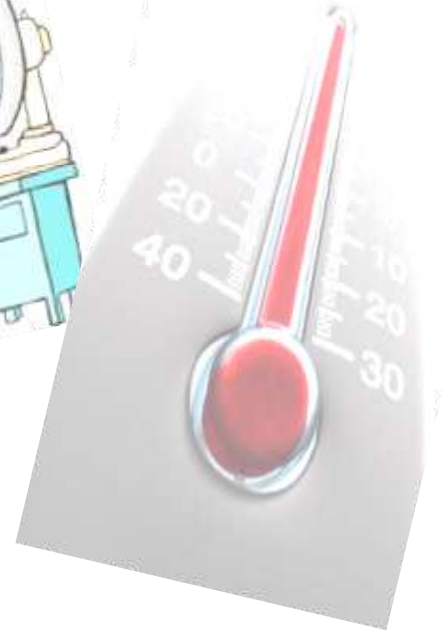


INFO TRAVAIL FORTES CHALEURS²



Nous vous avons communiqué hier le texte des informations de la Direction reprises sur l' Intranet Color. Vous pouvez retrouver ce texte sur www.brefinfofcgt.org mais sous la forme d'un dépliant couleur de l' INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) dont il est extrait.

Vous avez été plusieurs à réagir

« Noter ces rappels ne suffit pas On est assez grand pour savoir qu'il faut boire, ne pas trop se couvrir, mais si la Direction ne met pas la clim on va crever de chaleur On nous oblige à garder la cravateetc ... »

Baucoup d'agences sont encore en attente de clim ... travaux récents et installation non prévue - agences où elle est réclamée depuis plusieurs années

La CGT a réclamé depuis plusieurs années la mise à disposition d'eau fraîche, il semblerait que sur ce sujet cela soit respecté cette année.

La CGT a SOUVENT demandé que le bon sens l'emporte et que les cravates puissent être enlevées pendant la période d'été ... on avance sur le sujet

La CGT l'a souvent rappelé : les climats doivent être entretenus ... voir archive 2006 sur le site www.brefinfofcgt.org et les mises en fonction pour test faites en dehors de la présence des collaborateurs

La CGT rappelle une nouvelle fois les obligations de la Direction de LCL
- LE CREDIT LYONNAIS - :
l'Article L4121-1 et suivants du Code du Travail



*« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :
1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
2° Des actions d'information et de formation ;
3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes..... »*

Comme le précise la Direction de LCL sur Color

« si vous êtes témoin d'une anomalie pouvant être source de risque N'hésitez pas à le signaler ... »

vous pouvez contacter

- Un membre du CHSCT - voir liste en agence
- La Médecine du Travail - voir tableau d'affichage en agence - vous pouvez demander un rendez-vous, le médecin ensuite visite le service ou l'agence concernés et peut intervenir auprès de la Direction.
Un exemple récent : enceintes techniques LE HAVRE 6500 plus de 32° degrés !! automatisée récemment, SANS CLIM
- la CGT LCL
NORD OUEST Roubaix 03 20 99 73 09 - Le Havre Gobelins 02 35 54 73 55 FAX 02 35 54 73 57
06 17 58 24 54 et par mail cgtlecreditlyonnais@gmail.com